

LE CHANTIER DU NOUVEAU PROJET DOMICILIAIRE LE SAINT-LOUIS EST OFFICIELLEMENT LANCÉ

Beauharnois, le 2 mars 2026 – La Ville de Beauharnois souhaite informer la population du commencement du Projet Le Saint-Louis, un développement immobilier majeur situé au cœur du centre-ville, dans le secteur Saint-Laurent / Saint-Louis. Le projet, porté par le promoteur Espaces Lokalia, prévoit la construction d'un immeuble de 8 étages comprenant 190 logements locatifs, des aires communes, une piscine et une terrasse, offrant une vue exceptionnelle sur le lac Saint-Louis.

Chaque année, Beauharnois accueille de nouveaux résidents. Un projet domiciliaire comme Le Saint-Louis permet d'offrir des logements adaptés à cette demande croissante. Un projet domiciliaire s'inscrit dans une vision à long terme : accueillir de nouvelles personnes, soutenir les écoles, renforcer les services municipaux et assurer la vitalité de notre centre-ville.

Bien que le projet soit de nature privée, la Ville joue un rôle essentiel afin d'assurer la protection de ses infrastructures, notamment l'usine de filtration située à proximité, et de garantir le respect des normes tout au long du chantier.

MESURES DE MITIGATION ET SÉCURITÉ DU CHANTIER

En raison de l'ampleur des travaux et de la proximité du chantier avec des installations municipales sensibles, plusieurs mesures préventives ont été mises en place :

- Analyse de risques et programme de gestion des vibrations
- Installation de sismographes
- Arrêt immédiat des travaux si un seuil est dépassé
- Supervision continue par un membre de l'équipe du Service d'ingénierie de la Ville
- Travaux effectués exclusivement de jour, sauf exceptions préalablement autorisées par la Ville
- Contre-expertise indépendante confirmant la conformité du programme de gestion des vibrations

PHASE DE DYNAMITAGE : UNE OPÉRATION STRICTEMENT ENCADRÉE

Une courte phase de dynamitage est prévue. La sécurité demeure la priorité absolue pour la Ville comme pour le promoteur. Les opérations seront réalisées par un entrepreneur certifié et supervisées par des ingénieurs spécialisés. Chaque tir sera planifié, contrôlé et surveillé, et des matelas de protection seront installés pour limiter les projections.

Afin d'assurer la sécurité des résidents :

- Des détecteurs de monoxyde de carbone sont distribués aux habitations situées dans un rayon de 100 mètres
- Les vibrations sont surveillées en continu
- Des signaux sonores seront émis avant et après chaque tir
- Les citoyens concernés recevront des avis selon l'avancement des travaux

COMMUNICATION AVEC LES RÉSIDENTS

La Ville s'engage à informer la population de manière transparente. Les résidents recevront des avis ciblés, et les mises à jour officielles seront publiées sur le site web municipal ainsi que sur la page Facebook de la Ville.

Un système automatisé de messagerie (SAM) permet également de recevoir des notifications par téléphone, courriel ou texto concernant les opérations de dynamitage. Les citoyens sont invités à s'y inscrire pour rester informés.

ACCÈS À L'EAU POTABLE ET CIRCULATION

Aucune coupure d'eau ou d'électricité n'est prévue à ce stade. Si des entraves routières ou détours deviennent nécessaires, la Ville en informera les citoyens via ses canaux habituels. Aucun changement au transport en commun n'est anticipé pour le moment.

LOCATION DE LOGEMENTS

Les questions concernant les appartements doivent être adressées directement au promoteur Espaces Lokalia au 438-842-6423.

Pour en savoir plus sur ce projet domiciliaire ou pour les prochaines nouvelles, les citoyens sont invités à consulter la page dédiée, sur notre site web : ville.beauharnois.qc.ca/projetsaintlouis/

----- 30 -----

Source :

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Ville de Beauharnois
450 429-3546, poste 228
communications@ville.beauharnois.qc.ca